

DÉCRYPTER LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Comprendre la mise en œuvre de la loi NOTRe

1 JOUR, 7 HEURES

ELUS

CODE : GIN01

Objectifs de la formation

- Décrypter les lois réformant l'organisation territoriale, en comprendre le contenu affiché, les enjeux cachés et les nombreux effets pour adapter sa pratique
- Savoir comment adapter sa pratique professionnelle et agir pour ne pas subir le droit

Animée par

- **Cabinet Landot**
Partenaire juridique des collectivités ,

Public concernés

- Élu ; Directeur Général des services ; Directeur et Responsable des Ressources Humaines ; Chef de services ; Responsable juridique ; Chargé de mission ; Agent préparant les concours de la fonction publique territoriale

Dates

- Paris
05/10/2020
30/11/2020

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

Faire le point sur l'actualité réglementaire territoriale impactant les intercommunalités

- Identifier les moyens de combiner les réformes à mener avec la crise des dotations de l'État
- Organiser les transferts de compétences à l'échelle des régions, des départements et des intercommunalités
- Préparer les grands schémas régionaux: cerner les enjeux clés pour votre collectivité

Vous préparer à une organisation duale entre grandes métropoles et grandes communautés

- Renforcement du rôle des régions : l'échelon territorial responsable du développement économique du territoire
- Renforcement des intercommunalités : comprendre l'évolution de leur rôle et périmètre
- Décrypter l'impact des dissolutions de syndicats : comment vous adapter

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Communes < 40 000 habitants _____ 590,00 €HT
- Entreprises privées _____ 990,00 €HT
- Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics _____ 890,00 €HT

- Anticiper l'impact des transferts de compétences massifs vers l'intercommunalité et la région

Quelles sont les RH de cette nouvelle organisation territoriale

- Orchestrer les transferts de personnels : maîtriser les différentes étapes, du diagnostic à l'évaluation
- Négocier des harmonisations éventuelles : procéder à une comparaison rigoureuse des différentes politiques de ressources humaines et définir la cible
- Accompagner la mise en place des nouvelles règles pour faciliter leur appropriation par les agents : sécuriser votre plan de communication et d'accompagnement
- Élaborer un nouvel organigramme et redéfinir les fiches de postes
- Engager l'émergence d'une culture commune